

DÉSIGNATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL – SUITE DU PROCESSUS**RÉUNION INFORMELLE DU CONSEIL GÉNÉRAL
AU NIVEAU DES CHEFS DE DÉLÉGATION****MARDI 19 MARS 2013, 16 HEURES, SALLE DU CONSEIL***Déclaration du Président*

Bonjour. Bienvenue à cette réunion informelle des Chefs de délégation.

Comme vous le savez, nous avons eu une discussion fructueuse à la réunion informelle des Chefs de délégation qui a eu lieu la semaine dernière, le 13 mars et nous avons beaucoup apprécié toutes les déclarations constructives qui y ont été faites. Après cet échange de vues avec les Membres, les facilitateurs, M. l'Ambassadeur Fried, Président de l'ORD, et M. l'Ambassadeur Reiter, Président de l'OEPC, et moi-même avons réfléchi à ce qui avait été dit et j'ai convoqué la réunion d'aujourd'hui afin d'exposer l'organisation des travaux pour les semaines à venir.

Avant cela, permettez-moi de rappeler que, conformément aux Procédures de désignation des Directeurs généraux adoptées par le Conseil général en décembre 2002 et reproduites dans le document WT/L/509, le processus a commencé en octobre 2012, lorsque des renseignements sur la phase du processus relative à la présentation des candidatures ont été communiqués aux délégations. Après la clôture de la période de présentation des candidatures le 31 décembre, les neuf candidats proposés ont été invités à rencontrer les Membres dans le cadre d'une réunion formelle du Conseil général qui a eu lieu du 29 au 31 janvier de cette année. Les candidats ont jusqu'au 31 mars pour se faire connaître aux Membres et engager des discussions sur les questions pertinentes se posant à l'Organisation.

Comme je l'ai souligné à notre réunion, la semaine dernière, nous allons maintenant entrer dans les deux derniers mois du processus de désignation. Conformément aux Procédures de 2002, le Conseil général, pendant cette phase, doit s'efforcer, au moyen d'un processus de consultations, de réduire le nombre des candidats et au bout du compte de faire son choix. Conformément aux Procédures, le but ultime du processus de consultations sera d'identifier le candidat pour lequel il sera possible d'arriver à un consensus. Pour cela, les Procédures précisent qu'il sera peut-être nécessaire de mener des consultations successives pour identifier le ou les candidats ayant le moins de chances de faire l'objet d'un consensus. Le processus doit prendre fin avec une réunion du Conseil général convoquée le 31 mai 2013 au plus tard, à laquelle la décision de désigner le nouveau Directeur général doit être prise.

Permettez-moi de noter ici que les Procédures prescrivent spécifiquement que nous consultations tous les Membres, y compris les Membres n'ayant pas de représentation. Nous sommes pleinement déterminés à nous conformer à cette prescription et nous comptons sur toutes les délégations pour nous aider à le faire en nous informant qu'elles souhaitent nous consulter. Nous prendrons contact avec les Membres sans représentation et leur demanderons également de saisir l'occasion de la Semaine de Genève, plus tard en avril, pour nous rencontrer.

Comme vous le savez tous, les Procédures de 2002 ont été adoptées formellement par le Conseil général à l'issue de consultations longues et détaillées. À notre réunion des Chefs de délégation de la semaine dernière, j'ai souligné que, grâce à votre soutien et à votre respect des Procédures, le processus de désignation progressait d'une manière transparente et sans heurts, dans les délais établis par les Procédures. À cette réunion, presque toutes les délégations qui se sont exprimées ont souligné que le processus ne devrait être guidé que par les Procédures existantes, tout en formulant des suggestions pour clarifier les paragraphes 17 et 18. Les facilitateurs et moi-même restons fermement déterminés à continuer de respecter strictement les Procédures et les délais, et aujourd'hui nous souhaitons vous informer de la manière dont nous entendons poursuivre le processus.

Toujours dans un souci de transparence, permettez-moi de vous informer que, avant la réunion d'aujourd'hui, nous avons consulté les Membres qui avaient proposé des candidats. Ils ont pleinement connaissance de l'organisation des travaux que je vais vous exposer et je suis heureux de vous dire qu'ils y souscrivent.

Pour établir les éléments de l'organisation des travaux des semaines à venir, nous avons été guidés par les points de vue exprimés par les Membres la semaine dernière, qui étaient, entre autres, les suivants:

- Les Membres ont souligné qu'il était important de respecter strictement les Procédures de 2002 dans cet exercice, et de parvenir rapidement à une réduction du nombre de candidats.
- Beaucoup de Membres préféraient mener trois, ou tout au plus quatre, séries de consultations, reconnaissant que, d'un point de vue pratique, étant donné le temps dont nous disposons, quatre séries de consultations étaient le maximum absolu.
- Un autre élément qui est apparu clairement était que les Membres préféraient qu'il y ait seulement deux candidats pour la série de consultations finale, afin de faciliter l'établissement d'un consensus. À cet égard, et compte tenu à nouveau du temps limité à disposition ainsi que du nombre de candidats, plusieurs Membres ont indiqué qu'il fallait effectivement réduire la liste des candidats, et nous ont fait part de suggestions sur le nombre de candidats susceptibles de se retirer à la fin de chaque série de consultations. Cela signifie que, lorsque nous atteindrons l'étape finale, sept candidats devraient s'être retirés.
- Eu égard à la nécessité de réduire effectivement la liste des candidats, de nombreux Membres ont jugé important de faire preuve de modération dans le nombre de préférences exprimées.

Ayant tenu compte de vos points de vue, je vais à présent vous informer des différents éléments de l'organisation des travaux.

Premièrement, au sujet du nombre de séries de consultations, nous nous efforcerons d'en mener trois. Nous avons l'espoir et l'intention de ne pas devoir organiser une quatrième série de consultations mais, à ce stade, nous ne pouvons pas, bien entendu, exclure *a priori* qu'une quatrième série de consultations puisse être nécessaire en raison de circonstances imprévues, en fonction des préférences que vous, les Membres, exprimerez.

Deuxièmement, compte tenu de la préférence clairement exprimée pour des consultations finales sur deux candidats seulement, et gardant à l'esprit notre objectif de trois séries de consultations, quatre candidats seraient censés se retirer au cours de la première série de consultations et, de la même façon, trois seraient censés se retirer au cours de la deuxième série.

Troisièmement, la question à laquelle les Membres devront répondre au cours des consultations sera, comme en 2005, la suivante: "**Quelles sont vos préférences?**"; il s'agira donc d'exprimer plus d'une préférence, c'est-à-dire plusieurs, sans les classer. Compte tenu de ce que nous ont dit les Membres à la réunion des Chefs de délégation du 13 mars, nous demandons à toutes les délégations d'indiquer quatre préférences au cours de la première série de consultations et deux au cours de la deuxième. Sur ce point, permettez-moi d'assurer à nouveau aux Membres que nous n'accepterons aucune préférence négative.

Quatrièmement, conformément à la pratique antérieure, nous consulterons tous les Chefs de délégation en leur qualité de représentants des Membres. Les consultations seront de type "confessionnal", conformément à la pratique qui a toujours été suivie depuis la création de l'OMC et qui est comprise et appliquée par tous. Moi-même et les deux facilitateurs – et seulement nous – serons présents à toutes les consultations. Nous traiterons les positions et points de vue exprimés par les Membres dans la plus stricte confidentialité, comme cela a toujours été le cas à l'OMC. Nous ne communiquerons aucun renseignement ni aucune autre forme d'indications concernant les préférences spécifiques des différents Membres aux autres Membres, aux candidats ou au grand public.

Cinquièmement, en évaluant les renseignements que nous recevrons et en faisant rapport aux Membres, nous serons guidés par les éléments énoncés au paragraphe 17 des Procédures de 2002, qui dispose ce qui suit: "Le Président, avec l'aide des facilitateurs, consultera tous les Membres, y compris les Membres n'ayant pas de représentation, pour évaluer leurs préférences et le niveau du soutien qu'ils accordent à chaque candidat." En 2005, la Présidente du Conseil général d'alors avait expliqué ce qui suit: "En ce qui concerne le niveau du soutien, nous avons examiné la répartition des préférences entre les régions géographiques et entre les catégories de Membres généralement reconnues dans les dispositions de l'OMC: à savoir PMA, pays en développement et pays développés." La Présidente a également indiqué que d'autres critères avaient été examinés et rejetés par les Membres au cours de l'élaboration des Procédures en 2002. Comme il ressort des décisions antérieures et de l'expérience et d'après son sens courant, l'expression "niveau de soutien" désigne l'ensemble des Membres.

Sixièmement, comme vous le savez, le paragraphe 18 des Procédures convenues prescrit également que "[l]e résultat des consultations sera communiqué aux Membres à chaque étape". En conséquence, le résultat de cette première série de consultations sera communiqué à tous les Membres au cours d'une réunion des Chefs de délégation ouverte qui se tiendra dès que possible après la conclusion de la première série de consultations. Pour respecter la dignité des candidats et des Membres qui présentent les candidatures, les Membres qui ont proposé des candidats seront informés du résultat immédiatement après chaque série de consultations et avant le reste des Membres.

Ce processus sera répété après chaque série de consultations, de manière à garantir la transparence, l'inclusion et la participation de tous à chaque étape du processus.

Enfin, s'agissant de l'organisation de nos travaux, compte tenu de la pause de Pâques, la première série de consultations commencera le mardi 2 avril, comme il était annoncé dans le fax que j'ai envoyé la semaine dernière. Nous nous efforcerons d'achever la première série de consultations en six jours ouvrés, c'est-à-dire le 9 avril. Mes collègues et moi-même nous tiendrons ensemble à la disposition des délégations que nous recevrons dans la salle 2011, à l'OMC, durant 10 minutes chacune. Nous enverrons prochainement un fax pour préciser les horaires auxquels nous serons disponibles et nous demandons à toutes les délégations de se manifester pour prendre rendez-vous. Comme je l'ai dit précédemment, nous contacterons directement les délégations des Membres sans représentation, qui pourront faire part de leurs préférences en envoyant un fax ou un courrier électronique à cette fin.

Une fois la première série de consultations achevée, nous convoquerons une réunion des Chefs de délégation ouverte pour présenter le résultat des consultations, la nouvelle liste de candidats et le calendrier de la deuxième série de consultations, qui commencera peu après. Veuillez noter que, en raison des délais impartis, il se peut que cette réunion soit convoquée à brève échéance.

J'aimerais également souligner à nouveau que les facilitateurs et moi-même agirons à tout moment dans les limites strictes des Procédures convenues. Notre but, tel qu'il est indiqué au paragraphe 6 des Procédures, est d'encourager et de faciliter l'instauration du consensus entre les Membres et de vous aider à passer du stade initial des candidatures à une décision finale sur la désignation.

Comme je l'ai dit à notre réunion, la semaine dernière, ce processus est votre processus: c'est à vous qu'il appartient de décider de la désignation du nouveau Directeur général. Notre tâche est de vous aider et vous pouvez compter sur nous à tout moment pour le faire avec objectivité et impartialité. Vous avez également réaffirmé votre confiance en nous; nous vous en sommes extrêmement reconnaissants et prenons notre rôle très au sérieux. Je suis sûr que nous pouvons également compter sur l'engagement total et constructif des Membres afin qu'ensemble nous puissions, en nous appuyant sur les bons résultats qui ont déjà été enregistrés, mener à bien ce processus dans les délais convenus.
